

Délibération n° 2019-01-05

Extrait du registre des délibérations
du conseil communautaire du 21 février 2019

Objet

Avenant 2019 du
Contrat de ruralité
avec l'État

Rapporteur

VEISSIERE Bernard

Date de convocation

14 février 2019

Date d'affichage du compte rendu

01 mars 2019

Nombre de conseillers

En exercice : 125
Présents : 80
Votants : 92
Pour : 92
Contre : 0
Abstentions : 0

L'an deux mille dix-neuf, le 21 février à 18h00, le conseil communautaire de l'AGGLO PAYS D'ISSOIRE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans la salle du Centre Culturel de la commune de Brassac-les-Mines sous la présidence de Monsieur Jean-Paul BACQUET, Président.

Présents avec voix délibérante :

	ALLART Sébastien	ARCHIMBAUD Guy
	BACQUET Jean-Paul	
BARDY André	BARRAUD Bertrand	
BARTHOMEUF Serge	BASTIEN Gérard	BAYSSAT Marie
	BERIOT Didier	
	BESSEYRE Fabien	BESSON Jean-Louis
BLANJARD Michel	BONNAFOUX Daniel	BOURG François
		BRONNER Ulrick
BRUN Pascale		
CHALLET Vincent	CHANAL Jean-Paul	SERMAGE André (S)
CHANY Georgette	CHASSANG Jean-Pierre	CHASSANY Georges
CHAZALON Robert		
COLLET Jean-Pierre		CORRE Jean-Marie
CORREIA Emmanuel	COSTE Yves	COSTON David
	CREGUT François	CROZE Yves-Serge
MALLET Philippe (S)		DENAIVES Catherine
	DESGEORGES André	DESIGNES Jean
DRUELLE Jean-Claude		DUBOST Philippe
MEZEIX Bruno (S)	EMIREN Bernard (S)	
FANJUL José	MAISONNEUVE Alain (S)	
	GAUDRIAULT Damien	
		GOUEZEC Jean-François
	GREGORIS Cécile	GUEUGNOT Jean-Pierre
HERBST Nadine	HERCEGFI Serge	IGONIN Bernard
PAULZE Marie-Hélène (S)	JAMON Marc	JOLIVET Sylvie
KAROUTZOS Christian		
LAMOUREUX Jean-François		LE GAL Claude
	LENEGRE Jean-Louis	
PAGESSE Pierre (S)	LIVET Bertrand	MAHOUDEAUX Gaëlle
MARAIS René	MARTINANT Pierre	
MASSEBOEUF Claude	MEALLET Roger-Jean	
	NICOLLET Michel	
SAUTEREAU Catherine (S)		PAILLONCY Brigitte
PELISSIER Patrick	PELOU Michel	PEREIRA-MAURIAT Christine
PERRON Jean-Yves		POMEL Michel
POULOSSIER Marie-Laure		RAVEL Pierre
		ROCHETTE Christophe
		ROUSSEL Chantal
ROUX Bernard		SAUVANT Jean-Pierre
SAUX Marie-Pierre		TINET Georges
	TOULOUZE Michel	
VEISSIERE Bernard	ZANIN Nathalie	

Absents ayant donné pouvoir (12) : ALETON Danielle à KAROUTZOS Christian, BARRÉ Annick à JAMON Marc, BOURGNE Françoise à PERRON Jean-Yves, CONTOUX Michel à DESGEORGES André, ESPEIL Michel à CHALLET Vincent, FRAISSE Pierre-Luc à FANJUL José, MONIET-FIEVET Jean-Marc à NICOLLET Michel, PETEILH Sandra à BRONNER Ulrick, RODDIER Gilles à BACQUET Jean-Paul, SALVINI Luc à BLANJARD Michel, THÉVIER Gérard à COLLET Jean-Pierre, VARISCHETTI Martine à BARRAUD Bertrand.

Absents représentés (8) : CHANIMBAUD Lionel, DABERT Jean-Claude, DYNDAS Éric, ESBELIN Nicole, FRADIN Guy, JAFFEUX Sébastien, LETELLIER Josiane, NUÑEZ Aurélia.

Absents (33) : ASTIER Raymond, BARBET Laurent, BERENBAUM Émeric, BERNARD Jean-Paul, BERTHELOT Pascal, BOYER Élie, BRUNETTI Graziella, CHABAUD Christian, CHEYNOUX Gérard, CODRON Maryse, COSTON Marie, DE MULDER Jean-Pierre, DESCOUTEIX-GENILLIER Juliette, DUBESSY Florence, GARNAVAULT Philippe, GAUTHIER Isabelle, GELLY Guy, GIMEL Edwige, GRÉGOIRE Nathalie, LABUSSIÈRE Jean-Marc, LAGARDE Maguy, LANCRENON Maria, LEGENDRE Denis, LEROY Véronique, MARUCA Vincent, MOREL Jacques, NÔ Lucien, OLIVIER Christian, PRADIER Laurent, RKINA Mohamed, ROCHE Roger, ROUBERTOU Didier, TIXIER Luc.

Secrétaire de séance : ROUSSEL Chantal.

CONSIDÉRANT qu'à partir d'une volonté exprimée par les élus de l'Agglo Pays d'Issoire, un contrat de ruralité a été signé entre l'État et l'Agglo Pays d'Issoire, et que ce contrat permet de mobiliser une enveloppe d'État au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) ou de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL 2019), et de tous les autres fonds d'État spécifiques (ex : Fonds d'État dédié au logement ou à l'environnement) ;

CONSIDÉRANT que, lors de la réunion en date du 06 décembre 2018, Monsieur le Sous-Préfet a indiqué le montant DSIL 2019 attribué à API, soit 597 000,00 € ;

CONSIDÉRANT qu'en tant qu'accord-cadre pluriannuel, le contrat de ruralité accompagne la mise en œuvre d'un projet de territoire à l'échelle du bassin de 2017 à 2019 ;

CONSIDÉRANT qu'il fédère l'ensemble des acteurs institutionnels publics amenés à porter ou à soutenir des actions permettant la réalisation de ce projet, et qu'il s'inscrit en cohérence avec les stratégies et les outils d'intervention des parties prenantes ;

CONSIDÉRANT que le contrat décline des objectifs et un plan d'actions sur des thématiques prioritaires ;

CONSIDÉRANT que l'avenant ci-après liste dans un tableau les actions à maîtrise d'ouvrage de l'Agglo Pays d'Issoire à engager pour l'année 2019, et qu'il pourra être complété par la liste des actions à maîtrise d'ouvrage communale proposée par l'État appelant notamment de la DETR 2019 et du DSIL 2019 ;

CONSIDÉRANT qu'au titre de l'année budgétaire 2019, sur la base des actions programmées, les crédits appelés s'élèvent ainsi à :

Axes	PLAN D' ACTIONS PAR THEMATIQUE	CONTRAT	Echéance pressentie	Maître d'ouvrage pressenti	Approche financière en € HT	Part MO	Part État CONTRAT RURALITE
1	Mise en œuvre d'une ingénierie au service des communes						
2019	Règlement général sur la protection des Données	Ruralité	2019	Agglo	80 000 €	68 000 €	12 000 € DSIL 2019
2019	Schéma Directeur Eau et Assainissement	Ruralité	2019	Agglo	220 000 €	132 000 €	22 000 € DSIL 2019
2	Finalisation du maillage enfance-jeunesse						
3	Une offre culturelle et sportive pour tous et partout						
4	Maisons des services aux publics (MSP) et accès aux soins						
2019	Bâtiment Archives (Tranche 1)	Ruralité	2019	Agglo	600 000 €	168 577 €	150 000 € DETR 2019 221 423 € DSIL 2019
2019	Maintien des services publics – Création d'une Maison de services tête de réseau à Issoire	Ruralité	2019	Agglo	6 376 000 €	4 276 000 €	150 000 € DETR 2018 (sur étude 630 000 €) 150 000 € DETR 2019 (sur aménagements extérieurs 816 000 €) 580 523 € DSIL 2018 (sur travaux 4 200 000 €) 100 000 € FNADT 2018 219 477 € DSIL 2019 (sur aménagements plateaux)
5	Attractivité renforcée : bourgs-centres & villages						
2019	PLH	Ruralité	2019	Agglo	150 000 €	112 500 €	22 500 € DSIL 2019
2019	Signalétique touristique et patrimoniale	Ruralité	2019	Agglo	150 000 €	105 000 €	45 000 € DSIL 2019
6	Booster l'économie						
2019	Plan d'Eau Vernet-la-Varenne (tranche 2)	Ruralité	2019	Agglo	150 000 €	60 000 €	45 000 € DETR 2019 45 000 € DSIL 2019
2019	Centre de Rassemblement La cabane	Ruralité	2019	Agglo	401 063 €	280 744 €	120 319 € DETR 2019
7	Transition écologique et énergétique						
8	Répondre au besoin de mobilité						
2019	Etude mobilité	Ruralité	2019	Agglo	69 000 €	18 975 €	10 350 € DSIL 2019
	Autres						
2019	Aire de Grand Passage	Ruralité	2019	Agglo	500 000 €	100 000 €	400 000 € DETR 2019

CONSIDÉRANT que la liste ci-dessus fait état des perspectives d'attribution par l'État de financements mobilisés au titre du contrat de ruralité de l'Agglo Pays d'Issoire ;

CONSIDÉRANT que d'autres aides financières, notamment la DETR, sont attribuées, ou en cours d'attribution, de l'État au bénéfice d'autres projets communaux ;

Les membres du conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur le Rapporteur et après en avoir délibéré, décident à l'unanimité :

- de valider l'avenant financier 2019 relatif au contrat de ruralité avec l'État correspondant à la maîtrise d'ouvrage de l'Agglo Pays d'Issoire, tel qu'il est présenté ci-dessus ;
- d'autoriser le Président à signer tout avenant à l'avenant financier 2019 précité, ainsi que les avenants pouvant intervenir après une réaffectation des parties des crédits non consommés, par les maîtrises d'ouvrage communales.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme :

Le Président,

Jean-Paul BACQUET



Publié et certifié exécutoire

Issoire, le 28/02/2019

Transmis à la Sous-Préfecture d'Issoire le 28/02/2019